

Préavis N°11-2023

Demande de crédit pour l'ouverture d'une nouvelle crèche de 22 places sur la commune de Luins

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse dans sa séance du 27 septembre 2023.

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour un crédit lié à l'ouverture d'une nouvelle crèche de 22 places sur la commune de Luins.

1. Préambule

Les besoins en termes de places d'accueil en faveur des familles de la région ne cessent de croître et les infrastructures d'accueil actuelles gérées par l'Association Enfance et Jeunesse (EnJeu) ne parviennent pas à y répondre. La liste d'attentes centralisée (LAC) pour le réseau AJERE fait état d'un nombre important de familles inscrites. Ce contexte tendu est partagé par l'ensemble des réseaux du canton mais la pression exercée sur la région de la Côte est particulièrement prégnante.

La société MICROGIS a analysé la question des taux de couverture pour les réseaux du canton ainsi que le besoin de développement de ces derniers, sous l'impulsion d'un mandat adressé par la Fondation d'Accueil de Jour de l'Enfance (FAJE). Le taux de couverture représente le besoin net en places d'accueil, une fois que la notion des besoins a été passée au crible :

- ✚ Les familles dont l'un des parents n'exercent pas d'activité professionnelle sont exclues du calcul ;
- ✚ Les besoins sont proportionnés au taux d'occupation professionnel de la famille ;
- ✚ Les familles utilisant d'autres ressources de garde sont exclues du calcul (grands-parents, institutions privées, etc.).

Selon cette étude, il manquerait à horizon 2030 environ 130 places en crèches préscolaires sur le territoire d'Enfance et Jeunesse. Il est à noter qu'en moyenne, une place en structure d'accueil est occupée par 2 enfants.

2. Situation actuelle

Dans ce contexte, la commune de Luins a souhaité contribuer à l'engagement de l'Association en faveur de l'Accueil de Jour en mettant à disposition les locaux de son école. Pour rappel, l'école de Luins n'est plus utilisée depuis juin 2021.

Le 12 décembre 2022, une convention a été signée avec la commune de Luins pour réaliser une étude de faisabilité visant la réallocation de l'espace scolaire. Le bureau d'architecte de Thierry Brüttsch a été mandaté par la commune pour réaliser des plans adaptés à la potentielle nouvelle occupation en tenant compte des contraintes architecturales existantes.

Ce travail a été réalisé en collaboration avec l'Office d'Accueil de Jour de l'Enfance (OAJE) du canton pour s'assurer que les espaces dédiés répondent aux normes d'une structure préscolaire. La structure préscolaire nommée plus communément « crèche », accueille les enfants âgés de 3 mois à l'âge d'entrer à l'école primaire. Pour ce jeune public, il est nécessaire de penser les espaces en adéquation avec leurs besoins moteurs et physiologiques. Des normes cantonales sont édictées pour guider les projets de développement et assurer ainsi une prise en charge qualitative sur l'entier du canton.

A titre d'exemple, dans une crèche les espaces sont différenciés par tranche d'âges. Les bébés bénéficient d'une salle de sieste et d'une cuisinette sécurisée dans la salle de vie. Leur espace extérieur est clôturé et en proximité directe des salles.

Le dimensionnement de l'équipe éducative est également sujet à ce cadre légal, un.e professionnel.le est prévu.e à l'encadrement de 5 bébés, un.e pour 7 « trotteurs » (18 mois-2 ans et demi), un.e pour 10 « moyens » (2 ans et demi à l'entrée à l'école primaire). Plus l'enfant gagne en autonomie, plus le quota d'encadrant diminue. Compte tenu de ce qui précède, les locaux de l'ancienne école ont dû être revus avec l'aide d'un architecte pour correspondre aux critères d'exigence.

Cette structure sera gérée par l'Association Enfance et Jeunesse et rejoindra ainsi l'offre de places pour le secteur accueil de jour du réseau AJERE. Le coût de la prestation et les conditions d'admission suivront les règlements et pratiques du réseau.

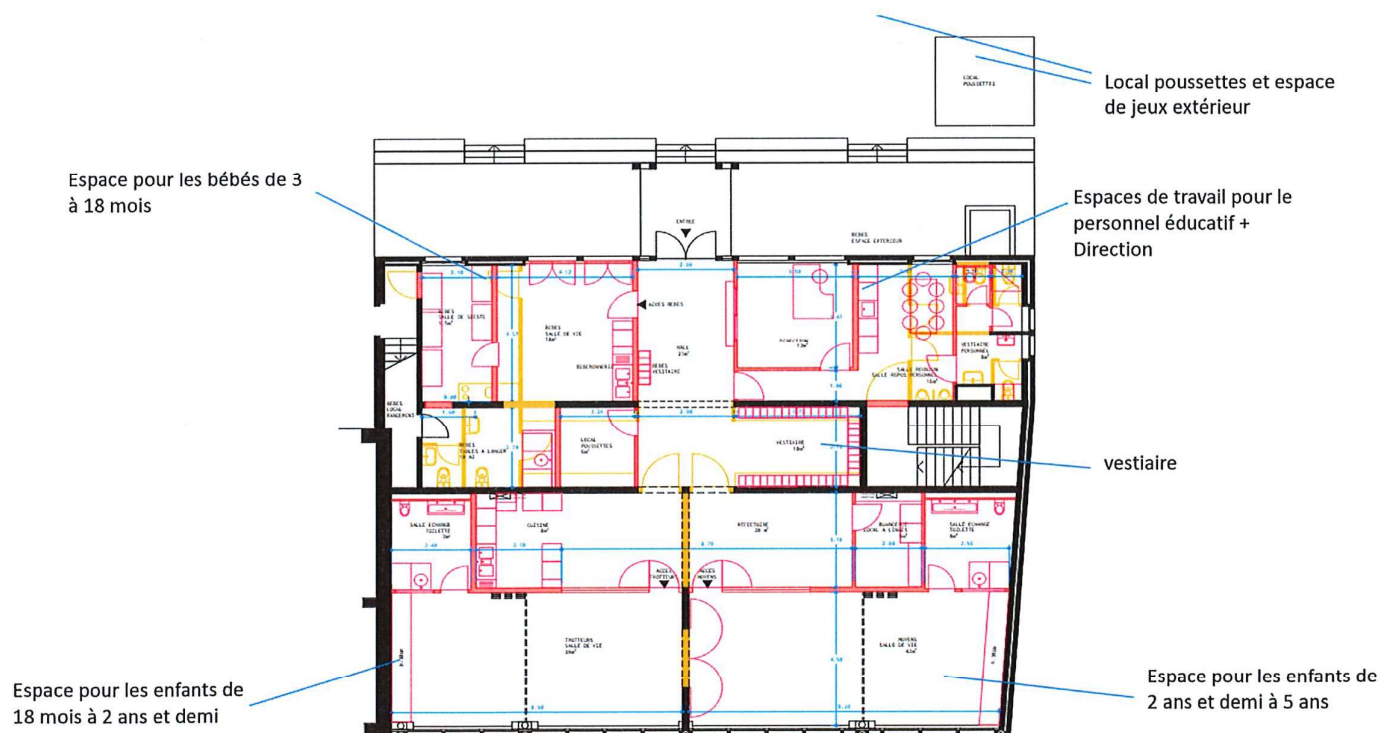


Fig. 1 Plan d'intention des locaux réaménagés

3. Besoins

Les travaux intérieurs et extérieurs visant à adapter les espaces seront à la charge de la commune de Luins. Le montant investi sera remboursé progressivement par l'Association par le biais d'un loyer mensuel, montant qui sera sujet à convention.

L'Association Enfance et Jeunesse sera, quant à elle, en charge de l'aménagement intérieur du lieu d'accueil, de l'engagement du personnel et de sa gestion quotidienne.

Le dimensionnement du personnel d'encadrement est réglementé par le cadre de référence pour les structures préscolaires édicté par l'OAJE. Il requiert pour une structure de 22 places :

- ✚ 0.6 ETP pour le poste de Direction ;
- ✚ 1.65 ETP par groupe d'âges, soit un total de 4.95 ETP postes éducatifs ;
- ✚ 0.6 ETP pour le poste d'intendance ;
- ✚ 0.2 ETP pour la part administrative de la structure ;
- ✚ 1 ETP pour la fonction d'apprenti.e.s par groupe d'âge, soit un total de 3 ETP pour cette structure.

4. Planning



5. Les subventions

Le Canton et la Confédération prévoient plusieurs mesures d'incitation et de soutien financier dans le cadre de l'ouverture de nouvelles places d'accueil :

- ✚ L'aide à la pierre :
 - Montant forfaitaire de CHF 4'300 par place en préscolaire.

Cette subvention sera perçue par la commune de Luins propriétaire des lieux et maître d'ouvrage.

- ✚ L'aide au démarrage cantonale via la FAJE.
 - CHF 5'500 par place l'année d'ouverture de la structure ;
 - CHF 2'500 par place l'année qui suit ;
 - CHF 1'500 par place la 3^{ème} année.

Cette subvention sera perçue par EnJeu.

- ✚ L'aide au démarrage fédérale via l'OFAS, une fois une analyse des besoins réalisée par leur service en collaboration avec le bureau d'EnJeu.

– CHF 5'000 par place effectivement occupée et ce, sur deux ans.

Cette subvention sera perçue par EnJeu.

- ✚ La subvention de 32% allouée aux salaires du personnel éducatif, versée par la FAJE, continue d'être versée à chaque fin d'année civile auprès d'EnJeu.

6. Estimation coûts

Plan de financement sur 3 ans						
	Août 2024-déc.2024		Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028 "normale"
	Démarrage	En cours				
Données						
Nombre de places agréées (bébés 5, trotteurs 7, moyens 10)	22		22	22	22	22
Nombre d'heures d'ouverture par jour (6h30-18h30)	12		12	12	12	12
Nombre de semaines d'ouverture par année	48		48	48	48	48
Surface	270 m2					
Besoins						
Investissement mobilier						
Espaces de travail Direction + équipe éducative	12 000					
Informatique	5 000					
Aménagement salles de vie	75 000					
Divers et imprévus 10%	9 000					
Total investissement mobilier	101 000					
Personnel						
Traitement du personnel de direction 0.6		25 400	61 200	62 500	62 500	62 500
Traitement du personnel d'encadrement (APE, ASE et FDF)		127 100	311 000	318 000	318 000	318 000
Traitement du personnel administratif / apprentis / intendance		35 000	86 000	88 000	88 000	88 000
Charges sociales / LPP / LAA / IJM		21 250	50 100	52 000	52 000	52 000
Diverses charges du personnel		25 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Total frais personnel		233 750	558 300	570 500	570 500	570 500
Besoins						
Charges relatives au fonctionnement						
Loyer (amortissement 3.3%, intérêt 3% et entretien 2%)		21 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Frais de repas (moyenne 8.- repas)		20 000	48 000	48 000	48 000	48 000
Electricité, eau		2 000	4 500	4 500	4 500	4 500
Assurances choses, RC		500	1 000	1 000	1 000	1 000
Amortissement mobilier (10% / an)		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Autres charges		6 000	11 900	11 900	11 900	11 900
Total charges		59 500	125 400	125 400	125 400	125 400
TOTAL DES BESOINS		293 250	683 700	695 900	695 900	695 900
Prévisions						
Aide au démarrage (FAJE) - 1ère a. 5 500.- / 2ème a. 2 500.- / 3ème a. 1 500.-		50 417	93 500	45 833	19 250	-
Aide fédérale (OFAS) - 5 000 par place par an pendant 2 ans (90% fréquentation)		41 250	99 000	57 750	-	-
Facturation des pensions et frais de garde		135 000	323 500	323 500	323 500	323 500
Subvention FAJE (32% MS)		55 600	135 136	138 400	138 400	138 400
Subvention FAJE formation (1500.- annuel)		-	1 500	1 500	1 500	1 500
TOTAL DES RESSOURCES		282 267	652 636	566 983	482 650	463 400
SOLDE DE TRESORERIE	- 101 000	- 10 983	- 31 064	- 128 917	- 213 250	- 232 500
		111 983				

7. En conclusion

Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 27 septembre 2023.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°11-2023 Demande de crédit pour l'ouverture d'une nouvelle crèche de 22 places sur la commune de Luins ;
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 101'000.- TTC destiné à l'aménagement des espaces intérieurs de la crèche de Luins et d'autoriser le Comité de Direction à amortir ce montant sur 10 ans, dès la clôture des travaux ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement.

Adopté par le Comité de Direction par voie de circulation le 21 août 2023 et protocolé lors de sa séance du 28 août 2023.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance et Jeunesse

Enfance et Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice